

Le Conseil des droits de l'homme se réunira jeudi sur le Moyen-Orient

13 octobre 2009 – Le Conseil des droits de l'homme (CDH) a prévu de convoquer jeudi une session extraordinaire sur la situation des droits de l'homme en territoire palestinien occupé et à Jérusalem Est.

Cette séance est convoquée à la demande de l'Observateur de la Palestine, parrainée par 18 membres du Conseil, qui siège à Genève, a dit un porte-parole du Secrétaire général lors de son point de presse à New York.

Cette session devrait se poursuivre jusqu'à vendredi et devrait déboucher sur une résolution.

Fin septembre, le chef de la Mission d'établissement des faits mise en place par le CDH sur le conflit à Gaza en janvier 2009, le Juge Richard Goldstone, avait recommandé au Conseil de sécurité d'exiger des enquêtes et des poursuites sur les crimes de guerre commis par les Israéliens et les Palestiniens, sous peine de référer les affaires à la Cour pénale internationale (CPI).

Entre-temps, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations sur cette question, sans aboutir à une décision. Le Conseil organisera de son côté une réunion publique sur le Moyen-Orient, en particulier sur la question de Palestine, mercredi à New York.

Il sera notamment saisi du dernier rapport du Secrétaire général sur la question de Palestine, publié mardi, dans lequel il déclare appuyer « sans réserve les travaux de la mission d'enquête des Nations Unies sur le conflit de Gaza, placée sous la conduite du juge Richard Goldstone ».

Ban Ki-moon y souligne par ailleurs « qu'à Gaza, le Hamas a étendu son contrôle de facto sur les institutions et la société ».

« Les mesures prises pour imposer l'ordre à l'intérieur du territoire, y compris l'affrontement violent avec le groupe radical Jund Ansar Allah le 14 août 2009, se sont situées en dehors d'un cadre juridique légitime. L'autorité de facto n'est guère comptable de ces mesures devant la population », indique le rapport.

« Ces derniers mois, malgré des incidents sporadiques, le Hamas a pour l'essentiel maintenu une attitude de calme vis-à-vis d'Israël et il est essentiel de tirer partie de cette situation. La réunification de la bande de Gaza avec la Cisjordanie dans le cadre d'une légitimité palestinienne, régionale et internationale, est la seule solution viable pour Gaza. Le Hamas a, à cet égard, d'importantes responsabilités qui n'ont pas encore été assumées, et je continue à inviter les dirigeants du Hamas à donner une réponse positive aux appels pressants de la communauté internationale », dit Ban Ki-moon.

S'agissant des actions du côté israélien, le Secrétaire général rappelle que le 14 juin 2009, le Premier ministre Netanyahu a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que le gouvernement Israélien accepterait un État palestinien mais sous réserve de plusieurs importantes conditions concernant les questions liées au statut définitif.

« Toutefois, ce seront les opérations sur le terrain ainsi qu'une volonté sincère de négocier [...] qui constitueront la véritable pierre de touche de l'attachement d'Israël à la solution prévoyant la création de deux États », estime M. Ban.

« À cet égard, je constate avec préoccupation que le nouveau gouvernement israélien ne s'acquitte pas de l'obligation qui lui incombe en vertu de la Feuille de route de bloquer toutes les activités d'implantation, y compris l'expansion naturelle des colonies, et de démanteler les avant-postes construits depuis mars 2001 », insiste le Secrétaire général.